

Date de dépôt : 24 janvier 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Batou : On apprend que « les contacts et échanges vont bon train en matière de coopération policière » entre le Conseil d'Etat genevois et les Emirats arabes unis (EAU). De quoi s'agit-il ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 décembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans un courriel de M. Pierre Maudet à M. Antoine Daher du 17 juin 2015, reproduit par le quotidien Le Temps du 10 décembre dernier, le magistrat chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE) d'alors, après avoir évoqué un voyage en famille aux Emirats arabes unis (EAU) « lors du week-end du GP de F1 », et évoqué la possibilité « d'une invitation officielle via Berne », conclut à l'adresse de son correspondant : « Pour ton info, les contacts et échanges vont bon train en matière de coopération policière... ».

Ceci m'amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Peut-il expliquer la nature de ces contacts et échanges « qui vont bon train » avec les EAU ?*
- 2. Y a-t-il un lien entre le voyage de fin novembre 2015 de M. Pierre Maudet aux EAU et la coopération policière avec les EAU dont il est fait mention ici ?*
- 3. Y a-t-il un lien entre cette coopération policière évoquée par M. Pierre Maudet et le versement de 50 millions d'euros par les EAU à la Fondation Interpol pour un monde plus sûr ?*
- 4. Y a-t-il un lien entre cette coopération policière évoquée par M. Pierre Maudet et la construction d'un complexe administratif au Pré-du-Stand par M. Magid Khoury, un ami personnel du magistrat, qui prévoit notamment d'y établir un « centre pour la cybersécurité » ?*

5. *Une coopération policière avec un Etat étranger est-elle du ressort d'un magistrat cantonal, ou doit-elle passer obligatoirement par les services de la Confédération ?*
6. *Comment expliquer qu'un magistrat du gouvernement genevois informe une connaissance privée des progrès de contacts et d'échanges de ce type ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

C'est à l'occasion de la mission officielle menée à Dubaï par le conseiller d'Etat responsable du département de la sécurité et de l'économie, qui a eu lieu du 22 au 26 mai 2015 et dont l'objectif principal était de promouvoir l'économie du canton de Genève auprès des Emirats arabes unis, que la possibilité d'une coopération policière a été parallèlement abordée. Cette possibilité ayant été évoquée devant la délégation, certains membres se sont ainsi enquis de ses développements.

Dans le courant du mois de février 2016, la police cantonale genevoise a ainsi été formellement approchée par les services de police d'Abu Dhabi, via l'attaché de défense de l'ambassade de Suisse aux Emirats arabes unis et ce, afin d'initier une collaboration avec la brigade de police technique et scientifique (ci-après : BPTS). Il s'agissait, notamment, de mettre en œuvre une formation en matière de police scientifique. Ce type de sollicitation est courant.

Une coopération policière avec un Etat étranger pouvant être initiée par la commandante de la police, qui s'est montrée favorable à cette collaboration, une première proposition de projet a été présentée par la BPTS au conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité au début du mois de mars 2016. Cependant, la police n'a jamais obtenu les précisions demandées et, à ce jour, ce partenariat ne s'est toujours pas concrétisé.

Enfin, les réponses aux deuxième, troisième et quatrième interrogations de la présente question écrite urgente sont négatives.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS